

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] À L'attention de Monsieur Christian LECAILLON Commissaire-Enquêteur  
Domaine public le second dont il c'est encore approprié

**De :** KristtianeSINANIAN

**Pour :** Commissaire Enquêteur <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

**Date :** 10/07/2023 15:54

Monsieur Christian LECAILLON.

Voici et toujours une infime si infime petite partie de photos que je vous envoie.

Des travaux de terrassements qu'il a fait fausses déclarations encore 1 de + sur Le DOMAINE PUBLIC...toujours d'actualité.

Nombreuses photos à votre vos dispositions à vous et vos services qui corroborent ce qui est avérées irréfutables...et malheureusement véritable.

Bien des souffrances pour moi .

Celles ci sur le DOMAINE PUBLIC TERRAIN COMMUNAL.

Violations de propriété s'appropriant de cexqui n'est pas a lui toujours en terrain conquis ainsi que chez moi à plusieurs reprises Violations de ma propriété.

La liste est longue ...J'en appel à vous et vos services pour que cela ne dure plus .

Recevez mes salutations les meilleures.  
Christiane Sinanian.

Envoyé depuis l'application Mail Orange



**27 oct. 2020** 09:42



20201031\_113550.jpg

1,60 Mo 2078x1873

/Espace de stockage interne/DCIM/Camera



### Histoires



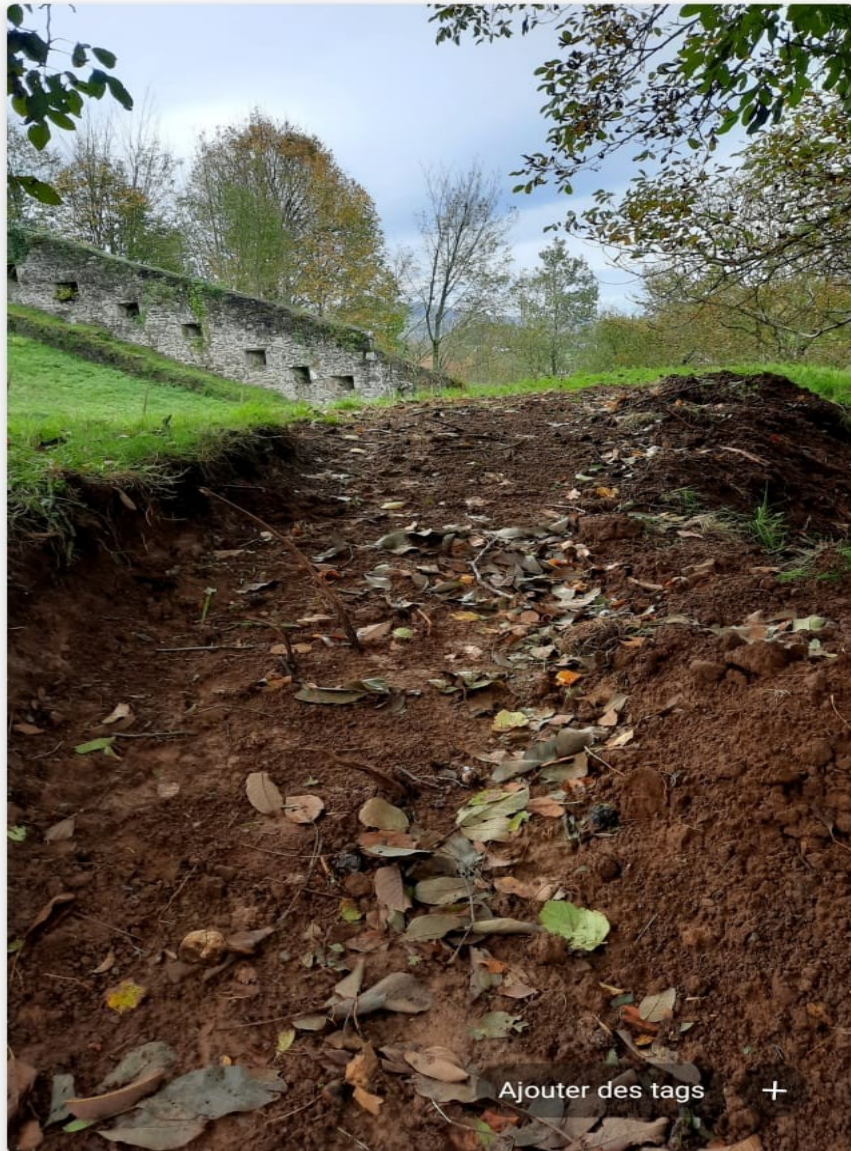
Histoire du 26 octobre

27 oct. 2020





27 oct. 2020 10:45



Ajouter des tags +

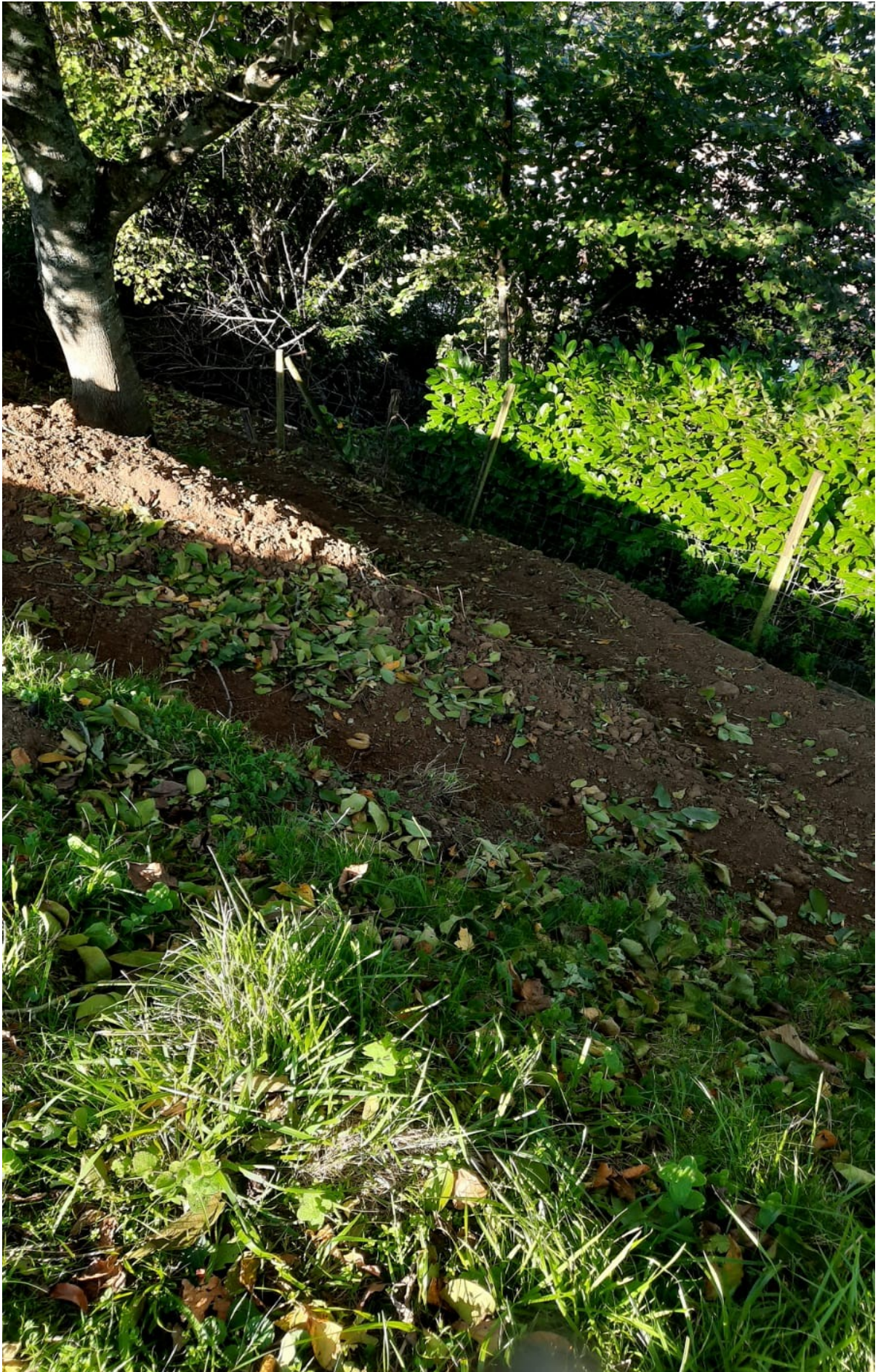
20201027\_104537.jpg

3,79 Mo 2250x4000

/Espace de stockage interne/DCIM/Camera















**1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement**

- Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....
- Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : .....
- Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....
- Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : .....
- Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....
- Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : .....

**1.4 - Redevance d'archéologie préventive**

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?  
Oui  Non

**1.5 - Cas particuliers**

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels technologiques ou miniers ?  
Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?  
Oui  Non

**Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. La surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?  
 Oui  Non

En cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  
Superficie de votre unité foncière : .....

Superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : .....

Superficie du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : .....

Superficies de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : .....

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

**Documents à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Le certificat de conformité [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme] si le projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement	1 exemplaire par lot
Le certificat de conformité [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme] si le projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal	1 exemplaire par lot
Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par lot